L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 30 JANVIER 1864. — Entre les rues Bienville et Conti.

[illegible]

EDITION DU DIMANCHE.

[illegible]

Ventes à l'encan ce jour.

[illegible]

Bateaux partant aujourd'hui, samedi.

Pour [illegible], Thibodauxville, &c. — Le FAWN, capitaine W. E. Girardhouse, [illegible].

Pour Baton-Rouge — Le BLACK HAWK, capitaine R. Ayles, [illegible] E. McMahon, à 5 heures P. M.

ARRIVÉE DU STEAMER HAVANA.

Le steamer Havana, capitaine M. R. Greene, parti de New York le 20 au soir, via la Havane, est arrivé hier soir à 10 heures. Il a fait la traversée de la Havane en deux jours et demi et de New York ici en huit jours et demi. L'Evening Star est arrivé à la Havane le 26 à une heure et demie après midi et est reparti le même jour à cinq heures pour New York.

Voici la liste des passagers qu'amène le Havana :

Melle E. Margan, Mme Louise Thevenot et trois enfants, Mme Louise Glopsback et un enfant, MM. J. M. Dodd, A. Carrière, Henry Blue.

REMERCIEMENTS. — L'obligeant comptable du Havana, M. J. E. Huertas, nous a envoyé diverses liasses de journaux de New York et de la Havane, pour lesquels nous lui adressons nos sincères remerciements. M. Huertas était autrefois comptable du Matanzas et toutes les personnes qui ont voyagé à bord de ce steamer ont pu apprécier la courtoisie parfaite qu'il apporte dans ses relations avec les passagers.

Nous sommes redevables également au capitaine Augustus Campbell, du côtre de la Douane, qui a eu l'obligeance de nous faire remettre nos liasses apportées par le Havana, ce steamer ayant abordé hier soir près du Convent, dans le bas de la ville.

Nouvelles du Nord

Arrivée du steamer Havana.

Combats dans le Tennessee — Incursions en Virginie — Grande expédition projetée à Hilton Head — Tempête de neige au Nord — Marchés, &c.

Par l'arrivée du steamer Havana, nous avons reçu des journaux de New York jusqu'au 20 au soir, et de la Havane jusqu'au 26. Nous empruntons au Courrier des Etats-Unis du 20 le sommaire suivant :

Les troupes du Sud viennent d'éprouver deux revers dans le Tennessee. La plus sensible a été subi le 14 de ce mois, près de Tazewell, par le général Vance, qui, après avoir enlevé un convoi de 22 chariots, se l'est vu reprendre et est tombé lui-même aux mains des fédéraux avec deux de ses officiers supérieurs. La colonne qu'il commandait a en outre perdu dans cette affaire un certain nombre d'hommes, 100 fusils et 150 chevaux.

Une dépêche du général Grant nous apporte officiellement la nouvelle de cet avantage et nous apprend en outre que le commandant en chef de l'armée du Tennessee est de retour à Nashville.

L'autre affaire, qui a eu lieu dans des circonstances presque semblables, nous est annoncée par un journal du Sud. Le général Martin ayant attaqué les fédéraux à Talbot's Station, était d'abord parvenu à les déloger, et à les rapporter devant lui jusqu'à une certaine distance, mais, surpris à son tour, il a été forcé de se replier à la suite d'un combat acharné [illegible] perdu [illegible] de 120 hommes.

Les incursions continuent à être à l'ordre du jour en Virginie. Le général Marzan vient encore d'en faire une avec plein succès dans les comtés de Westmoreland, Northumberland et Richmond. Parti le 14 janvier de la pointe Lookout, avec 300 hommes d'infanterie et 120 de cavalerie, il a vaqué le pays dans tous les sens pendant trois jours. Des approvisionnements considérables, 22 prisonniers, 60 chevaux, 20 mulets, 15 têtes de bétail et 120 moutons — tel est le résultat de cette razzia, qui n'a coûté qu'un seul homme aux fédéraux. En ce moment, comme cela arrive depuis quelque temps, les expéditions de ce genre deviennent désastreuses pour les confédérés, qui y voient [illegible].

Par compensation, l'Examiner de Richmond nous révèle que la pointe-récompense [illegible] Pittsburgh. Les dans la direction du New Market, tout est maintenant aux [illegible] stratégique, ils se sont [illegible] Le [illegible] de [illegible] 123 mules, 20 chariots et 100 prisonniers. Les bulletins du général Kelley attestent [illegible] considérable.

Un des prisonniers, qui est parvenu à échapper aux confédérés, a reparu hier au camp de Knox Creek, affirme que trois compagnies de cavalerie nègre figuraient parmi les troupes de Lee. [illegible] Tappahannock [illegible].

Le fait d'une grande expédition préparée sur les côtes de la Caroline du Sud est désormais public. Le correspondant du World, dont les dépêches [illegible] :

« Hilton Head, 15 janvier. — [illegible] »

« L'expédition est montée sur une vaste échelle et promet d'être tout à fait [illegible] »

[illegible]

Accident de chemin de fer.

Cleveland, 19 janvier.

Une collision a eu lieu sur le chemin de fer de Cleveland et Erie, près de Painesville, entre un train express et un convoi de marchandises. Plusieurs personnes ont péri et un grand nombre ont été blessées. On n'a pas encore de détails.

Le temps.

Cincinnati, 19 janvier.

Nous avons [illegible] la neige. Le temps est clair et sec. [illegible] Le thermomètre marque 21 degrés au dessous de zéro.

Les convois des chemins de fer sont tous en retard aujourd'hui par suite de la neige.

L'Ohio est ouvert jusqu'à Maysville [illegible].

Oswego (New York), 19 janvier.

Une violente tempête de grêle et de pluie, accompagnée d'un orage terrible, s'est déchaînée cette après-midi. Le vent vient du nord-est et un ouragan de neige semble se préparer.

Buffalo, 19 janvier.

La tempête de neige continue, avec un vent violent. Aucun convoi ne partira pour l'est ou pour l'ouest avant demain. Les communications télégraphiques sont interrompues.

Toronto (Canada), 19 janvier.

Une violente tempête de neige s'est déchaînée sur toute la province occidentale, et elle ne paraît pas diminuer. Les convois des chemins de fer sont arrêtés.

Washington, 19 janvier. — Le général Butler est de nouveau à Washington, où l'a sans doute conduit la question de l'échange des prisonniers.

Après s'être occupé du bill de confiscation, la Chambre a repris hier la discussion du bill des taxes. Plusieurs amendements, dont l'un entre autres établit une taxe de $1 par gallon sur les spiritueux, ont été longuement débattus.

Le Sénat n'a fait que recevoir communication de différentes pétitions d'un intérêt secondaire.

Dernières nouvelles.

Nous lisons les dépêches suivantes dans l'édition du soir du Commercial Advertiser de New York du 20 janvier :

CONGRES.

Sénat.

Washington, mercredi 20 janvier. — M. Sumner a présenté un mémoire des Allemands de Boston, relatif à la proclamation d'émancipation du président, demandant que le Congrès prenne des mesures immédiates pour abolir l'esclavage et empêcher la formation d'une aristocratie foncière dans le pays. — Référé au comité judiciaire.

M. Brown a présenté un mémoire de soixante-trois membres de l'assemblée du Missouri contre la confirmation du général Schofield comme major-général.

Chambre des Représentants.

Washington, 20 janvier. — La Chambre a repris la discussion de la résolution jointe qui amende l'acte de conscription.

Emprunt volontaire.

Les souscriptions à cet emprunt, reçues depuis le commencement de l'année, s'élèvent à 39,000 piastres. Le total reçu est de $1,444,300.

Marché de New York.

Cotes de l'or dans la journée du 20 janvier jusqu'à une heure :

9 heures,	158 5/8	9 h. 30,	158 3/4
10 "	158 1/2	10 h. 30,	158 3/4
11 "	158 1/2	11 h. 30,	158 5/8
12 "	158 5/8	12 h. 30,	158 3/4
1 "	158 3/8		

Les fonds publics ont été fort agités, avec une tendance à la baisse très marquée.

L'exportation des espèces pour la semaine expirant le 16 janvier s'est élevée à $1,985,657, contre $1,916,294 pour la semaine précédente.

Notre correspondant spécial nous écrit qu'au départ du steamer l'or était à 156 1/4.

Le change sterling a baissé et était coté à 173 à 173 1/2 pour papier de banque.

Farine — Demande modérée, à des prix plus faibles, sans changement notable cependant. Superfine à $5 85 extra à $7; choix $7 25. Farine de l'Ouest $7 15 et $7 75.

Sucre — Ferme et demande limitée à 13 1/4 à 13 3/4 cts.

Mélasse — Ferme à 52 à 70 cts.

Bœuf — Demande fort active à $12 50 pour l'ordinaire et $14 à $16 pour l'extra.

Bacon — Bonne demande et ferme, à 10 1/4 et 11 cts. et à 12 cts pour l'extra.

Graisse — Grande demande, mais lourde à la clôture, à 13 et 13 1/2 cts.

Coton — Le marché est très actif et ferme à 83 à 83 1/2 pour le middling.

Le blocus de Campêche.

Nous lisons dans un journal français :

Un capitaine récemment arrivé du Mexique raconte le fait suivant :

« Trompés par la bienveillance des croiseurs français, qui, tout en faisant la guerre au gouvernement de Juarez, tiennent à ménager les Mexicains, les habitants de la ville de Campêche tournaient nos règlements en déchargeant la marine française, mais s'étaient entendus pour se composer à ce sujet une complaisance [illegible].

« L'aviso à vapeur Brandon leur a enlevé l'envie de chasser dans la nuit du 15 octobre.

« Apprenant que l'habileté des Campêchiens avait entretenu par la facilité avec laquelle ils étaient ravitaillés par voie d'Yucatan [illegible] »

« Depuis lors, le Brandon a resserré le blocus de manière à ne pas laisser même les bateaux de pêche sous les batteries de la ville, et les habitants, réduits aux expédients, n'ont plus d'espoir que dans le mauvais temps qui pourra forcer leur trop vigilant ennemi à s'éloigner. »

Lettre du capitaine Semmes.

L'éditeur du Mobile Register a été autorisé à publier une lettre [illegible] du capitaine Semmes à sa femme, lettre que nous trouvons reproduite dans les colonnes du Times de New York :

A bord du steamer confédéré Alabama, ville du Cap,

Cap de Bonne-Espérance, 3 août 1863.

Je n'avais pas idée, quand je quittai la Nouvelle-Orléans, que la guerre put durer au delà d'une année, et nous sommes à la troisième et je ne vois pas encore de conclusion. Je vous ai adressé ma dernière lettre de Bahia Brésil, par la voie de l'Angleterre, et je vous l'ai adressée à Richmond. [illegible]

[illegible]

LE NOUVEAU MEXIQUE.

EXEMPTION D'IMPOT FONCIER ET SERVITUDE VOLONTAIRE.

La correspondance suivante adressée d'Albuquerque à la Tribune de New York, sous la date du 3 décembre, met en lumière diverses choses d'institution dans le N. Mexique, choses dont beaucoup de gens dans les Etats de l'Est [illegible].

Dans mes précédentes lettres je vous ai dit que les biens fonciers de ce territoire n'avaient jamais été taxés dans aucun cas et pour aucun but. [illegible]

Le traité ne fait pas une telle exemption, [illegible]

Contrairement à la volonté exprimée du Congrès, l'esclavage des Peons existe ici par la force de la loi positive [illegible]. Le Nouveau Mexique n'a fait aucun progrès pour se délivrer de ce trait odieux dans son système social. [illegible]

« Qu'aucune Cour de ce territoire n'aura juridiction sur aucune cause pour la correction que les maîtres peuvent donner à leurs domestiques, pour négligence dans leurs devoirs, car ils sont considérés comme des serviteurs domestiques pour leurs maîtres, et ils doivent être corrigés dans leurs négligences, leurs fautes, &c. »

CHRONIQUE LOCALE.

TAXE DES BOULANGERS. — La farine valant en ce moment $10 50 le baril, le Maire ordonne aux boulangers de donner, à partir de demain, dimanche,

48 onces de pain pour		20 cents
24	"	10 "
12	"	5 "

COUR PREVOTALE — Juge Atocha. — [illegible] Olane, nègre, arrêté tandis qu'il remplissait son panier de charbon sur la Levée, a été condamné à un mois de détention au workhouse. — Le charbon appartenait au gouvernement. Olane a dit qu'un blanc l'avait autorisé à s'en servir.

Newton E. Core, conducteur, accusé d'avoir pris de l'avoine au préjudice du gouvernement, a prouvé son innocence. Le magistrat l'a renvoyé de la plainte.

J. Harper, soldat, que Navel Adams, soldat du 6e régiment du Vermont, accusait de lui avoir volé un portefeuille renfermant cent quatre-vingt-cinq piastres, a été acquitté.

John Collins qui s'était enivré et qu'un watchman avait trouvé en corps de garde, [illegible] a été condamné à donner dix piastres au watchman.

RIXE A BORD. — Le recorder Venuard a condamné hier à dix piastres d'amende le second de la barque "Old Hickory" parce que cet officier n'avait pas usé de son autorité et empêché le cuisinier — un homme de couleur — de battre un jeune mulâtre du nom de Robert Green.

LES MARAUDEURS DE CARROLLTON. — Le Prévôt a reçu, hier, l'autorisation de Marsh et de Stratton [illegible] de la 2e batterie de l'Illinois qui Mme Orr — la dame [illegible] par des maraudeurs — croyait avoir vus dans la bande. On ne connaît pas encore [illegible] Ils demandent a fait entendre de nombreux témoins pour établir un alibi.

Le major Richardson a chaleureusement défendu les prisonniers qu'il a appelés des patriotes. Il a ajouté, après avoir combattu les témoignages de la poursuite, que les membres de sa batterie ne sont pas des maraudeurs, qu'ils ont l'habitude de se battre face à face, que les accusés sont incapables de commettre l'acte honteux qu'on leur reproche et que d'après les preuves ils devaient être acquittés.

M. Baldon a répliqué que les misérables qui avaient fait feu sur Mme Orr, chez elle, méritaient la plus terrible des châtiments.

Marsh et son camarade ont été acquittés. Le magistrat a dit qu'il ferait tous ses efforts pour découvrir et punir les coupables.

Le steamer Havana — (Le steamer de la nouvelle ligne, Havana) arrivé hier soir de New York et de la Havane, se trouve en ce moment au pied de la rue Bienville. [illegible]

Le steamer Geo. Cromwell. — [illegible]

Thés, amandes, farine, jambons, &c. — E. S. Kerr, rue Poydras No 67, vient de recevoir divers articles d'approvisionnement [illegible]. Voir l'annonce.

EDITION A SIX HRS.

Autres extraits des journaux de Richmond.

Nous trouvons ces extraits dans les journaux de New York :

LA CAMPAGNE PROCHAINE.

(Du Richmond Sentinel du 12 janvier.)

L'année 1864 marquera également dans les fortunes de notre Confédération. Pour les hommes limités la nouvelle année s'ouvre d'une manière assez sombre. Pour les hommes prudents, il paraît y avoir de graves raisons d'inquiétude ; et les braves eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de voir que la crise est venue et que nous devons nous tenir prêts pour la grande lutte. [illegible]

Nous ne pouvons contempler sans sollicitude la quatrième et prochaine campagne de la guerre actuelle. Nous serons fortement pressés par l'ennemi. [illegible]

Si nous remplissons notre rôle, les dangers qui nous menacent seront écartés. [illegible]

RENGAGEMENT DES TROUPES UNIONISTES.

(De l'Examiner du 10 janvier.)

Le télégraphe de Rapidan annonce le rengagement de beaucoup de troupes fédérales pour la guerre et le maintien intact de l'ancienne organisation de ces troupes. [illegible]

Départ de patriotes irlandais sous la protection britannique.

(Du Richmond Examiner du 14.)

Plusieurs patriotes de la verte Erin, sous la protection britannique, ont pu prendre leurs billets de voyage et se diriger tranquillement vers les domaines de M. Lincoln. [illegible]

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE.

Le premier volume de cette correspondance pour l'année 1863 a été déposé demain sur la table des membres du Congrès. Il est intéressant d'avoué à l'Angleterre. Les dépêches de M. Seward et de M. Adams traitent beaucoup de lumière sur plusieurs des plus importantes questions du jour. M. Adams expose embarrassamment la responsabilité encourue par le gouvernement anglais dans l'affaire des pirateries rebelles. Les adresses des amis de l'Union en Angleterre, telles qu'elles ont été communiquées à notre gouvernement par M. Adams, tiennent beaucoup de pages. [illegible] (Tribune corr.)

BANQUES NATIONALES.

Le nombre total des Banques nationales organisées maintenant, avec des effets en dépôt à la trésorerie des Etats-Unis, est de 205, dont plus de la moitié reçoivent les dépôts permanents des fonds publics et des agents financiers des Etats-Unis. (Idem.)

On lit dans le Daily News de Londres, du 2 décembre :

« L'Angleterre conseille au roi de Danemark de retirer la constitution de novembre, et le prévenant que, dans tous les cas, il ne doit pas compter sur le secours de l'Angleterre. »

Le Daily News assure, et la guerre éclate entre le Danemark et l'Allemagne, que la France n'attaquera l'Allemagne et le Rhin, tandis que l'Italie attaquerait l'Autriche.

On assure dit un journal, que le roi Christian IX doit aller prendre, au Sleswig, le commandement de ses armées.

La révolte de Santo Domingo — On écrit de Madrid que S. M. la reine d'Espagne, d'accord avec ses ministres, [illegible]

On peut regarder la révolte comme domptée, et il est probable qu'avant le 1er janvier prochain tout sera fini.

AGITATION EN AUTRICHE.

Nous lisons dans la France :

Les courriers d'Autriche ne laissent pas de doute sur ce fait que l'agitation ne s'étend pas seulement à la Hongrie, qui souffre du reste d'une si cruelle disette, que les propriétaires sont obligés de tuer leurs bestiaux, faute de pouvoir les nourrir, mais également au peuple de Vienne. [illegible]

L'attitude pacifique, assez ordinaire à la population de Vienne, rend ces symptômes intéressants, [illegible]

Proclamation

DU COMITE NATIONAL POLONAIS.

Nous trouvons dans la Patrie le document suivant :

Proclamation du gouvernement national adressée à la nation.

Compatriotes ! depuis trente ans que nous luttons contre la barbarie russe et la haine d'ennemis qui, sous les apparences de la civilisation, poursuivent l'extermination des défenseurs du droit et de la justice. [illegible]

Au nom de Dieu, avec une confiance inébranlable dans l'avenir, préparons-nous à continuer la lutte. Dans la persévérance repose le salut.

Varsovie, le 15 décembre 1863.

(L. S.)

FEUILLETON.

L'HOTESSE DU CONNETABLE.

HISTOIRE DU TEMPS DE FRANÇOIS Ier.

XII — Suite.

François mit un pied dans la barque, et du l'autre la repoussa au large sans remarquer la touffe d'herbes qu'elle semblait entraîner dans son sillage, et sous laquelle flottait Mouchiron.

— Rame vers les ravines que tu vois là-bas, dit-il, et si l'entreprise dans laquelle tu vas me seconder réussit, foi de gentilhomme, ta fortune est faite.

— Hélas ! sire, je ne vois guère de place à la cour pour un pauvre diable comme moi.

— Et ma marine ? Comptes-tu pour rien les cinquante galères que j'entretiens à grands frais sur la Méditerranée !

— J'aime mieux mon indépendance, sire ! Le loup a sa tanière, l'oiseau a son nid ; moi, je n'avais peut-être pas cette nuit un abri pour reposer ma tête.

— Tu dis plus vrai que tu ne crois.

— Où allons-nous, sire ?

— Rame toujours, mais rame lentement et sans bruit.

— Est-ce que vous avez quelque filet tendu de ce côté ?

— Oui, un filet dans lequel j'espère prendre un gibier que je guette depuis hier.

[illegible]

— Oh ! oh ! fit le batelier.

— Et si tu me secondes avec intelligence et courage, si tu m'aides à réussir dans cette entreprise presque insensée, je te le répète... ta fortune est faite !

— Par saint-Pierre, patron des pêcheurs, sire, vous me mettez en appétit, et puisque vous cherchez M. de Bourbon, je veux, quoiqu'il arrive, vous le faire voir en face.

— Soit, dit François ; tiens ta parole, et moi je tiendrai la mienne.

— Et peut-être bien qu'alors tout s'arrangera selon le désir de Votre Majesté. M. de Bourbon est bon diable au fond..., le tout est de savoir le prendre.

— Et c'est là la difficulté, reprit François. Ainsi, pour ne pas éveiller l'attention des gens que je guette, retiens un instant ta barque sous ces joncs qui forment comme une île au milieu de l'étang, de là nous pourrons, sans être vus, tout voir et tout entendre.

Le batelier, selon l'ordre du roi, passa doucement avec sa barque à travers les roseaux.

— Et êtes-vous bien sûr, au moins, que M. de Bourbon est dans ces parages ? demanda...

— Sois tranquille, je suis bien renseigné.

— Je vois de ça, sire, parce que quelquefois, vous savez, on croit les gens bien près quand ils sont bien loin, comme aussi, souvent, on croit bien loin ceux qui sont bien près.

— Il sera tout à l'heure derrière ces deux rais, où l'attend l'escorte qui doit l'accompagner.

— Malgré sa disgrâce, il a donc encore de nombreux partisans, M. le connétable ?

— Connétable ! interrompit le roi, il ne l'est plus. Je veux qu'il le conserve de ses titres et dignités que son nom, que je le condamne à porter comme châtiment de sa trahison. Je veux que ce nom désormais serve à stériliser sa honte.

— Mais s'il refuse de vous obéir ? reprit le batelier, qui était l'outrecuidant frère de Profitte du collier de Saint-Michel, et à son côté l'épée de connétable, qu'il ne doit pas à la faveur du roi, mais qu'il a vaillamment conquise sur les champs de bataille ?

— Dussé-je aller lui redemander ces deux insignes de personne, foi de gentilhomme, je saurai bien le contraindre à se courber sous ma volonté.

Le batelier hocha la tête d'un air de doute.

— Les Suisses, continua le roi, se décoraient autrefois du titre de dompteurs de princes. J'ai vaincu les Suisses à Marignan et j'ai fait voyer à leurs armes ce titre insolent.

— Moi j'y étais, sire, et, pour ma part, je vous ai donné un fameux coup de main ce jour-là.

— Tu étais à Marignan ! Sous quelle enseigne ?

— Sous M. de Bourbon, répondit le batelier. Je le vois encore après le combat. Il était couvert de sang, et son armure était faussée en vingt endroits. Alors, vous savez, vous approchâtes de lui, et l'embrassant devant vos compagnons, vous lui avez dit — Charles, je te fais connétable de France.

— C'est vrai, murmura le roi.

— Les choses sont bien changées ! Il continua en ramant, marchant à votre droite. Je ne me doutais pas alors qu'un jour, vous passant dans un bateau, notre roi et un jour ensemble à la poursuite de M. de Bourbon fugitif et proscrit.

François demeura un instant pensif.

— C'est son orgueil qui l'a perdu, reprit-il, puisqu'il ne pouvait pardonner d'être le premier gentilhomme de la France. Espérant que mon courroux serait adouci, je lui [illegible]

[illegible]

— Il faut bien que je te le dise alors, pour que tout à l'heure tu ne fois pas surpris.... Celui que je compte prendre, continua François en baissant mystérieusement la voix, c'est M. de Bourbon.

[illegible]

— Et qu'y penses-tu ? demanda François.

— Pour mille écus d'or ! s'écria François.

— Mille écus d'or ! interrompit le batelier. Par mon saint ! voilà un prix qui fait honneur à M. de Bourbon.

— Foi de gentilhomme ! je les donne à celui qui me l'amènera pieds et poings liés.... quitte à le faire pendre après.

— Qui ? le connétable ?

— Eh ! non !... le traître qui me l'aurait livré ; car, après tout, je l'aime, quoiqu'il veuille m'abandonner, l'ingrat !

Et François prononça ces simples paroles qui l'accent de l'âme avec un accent de sincérité si profonde que le batelier s'en sentit ému.

— J'ai beau chercher à me cuirasser le cœur d'une triple écaille, continua le roi, je ne puis oublier qu'il fut mon ami, mon compagnon d'armes, presque mon frère, enfin !

Le batelier se tut, et il fut dans sa barque et à l'aide de l'esclaffe, se frottant les yeux, comme un homme qui lutte contre une émotion qu'il réprime.

— Le croirais-tu, continua François, je me laissais aller à l'émotion qui montait de mon cœur à mes yeux, quand tous mes contraires s'élevaient à me porter à le maudire, je serais heureux de le voir, et s'il venait à moi, à s'élever à ma faveur, je serais heureux d'entendre une voix de mon cœur qui voulait à me dire qui se vient de moi, il gentilhomme, qui, seul contre tous, aurait le courage de prendre devant moi sa défense.

Le batelier, qui promenait du côté des roseaux son regard inquiet de larmes, dévorait son lourdement de rire.

— Et en ce moment, continua François, je le verrais là, devant moi, sincère et repentant, ah ! bien ! foi de gentilhomme, je n'aurais pas le cœur, je l'embrasserais... je lui dirais : Bourbon, soyons amis !

Le connétable releva brusquement en arrière le capuchon qui lui couvrait le visage, et se lançant au devant du roi :

— Sire, dit-il, vous m'avez vaincu. Je me rends.

— Comment ! c'est vous, monsieur ! s'écria le roi stupéfait et reculant d'un pas.

— Vous m'avez tendu les bras, continua Bourbon, je m'y jette plein de confiance.... Que ceux qui me cherchent maintenant m'y prennent !

— Bien, Bourbon ! reprit François, de l'embrassant avec effusion, tu viens de choisir pour refuge le seul asile que l'homme le plus fort n'oserait violer.

[illegible]

— Ce que vous êtes si beau et que vous venez à mon service pour me faire ? [illegible]

— Je suis un ami de Votre Majesté, par votre parole, je suis de votre côté.

— Pardonnez, alors, dit François, qu'il faut les rendre.

— Oui, Sire !

— Bourbon, interrompit le roi en serrant entre ses deux mains la main du connétable, il est impossible que tu puisses m'imaginer ma joie. [illegible]

— Gardonnez, sire, et j'obéis.... d'avance je me soumets à la loi du vainqueur.

— Eh bien ! écoute, continua le roi, je te condamne à ramer, pour le service de ton juge, jusqu'à la rive.

— Qu'il soit fait selon votre volonté, sire, dit le connétable en prenant un aviron à son tour.

— Il me tarde, dit François, car, foi de gentilhomme, il me tarde de voir la figure que vont faire tous ces faquins qui m'ont poussé, et ceux qui m'ont prêté [illegible]

[illegible]

— Et en ce moment, dit Bourbon, les plus [illegible]

— Au moment ! [illegible] et aussi ensemble, sire.

— Cependant, monseigneur, interrompit le comte de Rieux, Adrien de Croy, l'envoyé de Charles Quint, nous avons votre parole.

— Eh bien ! monsieur, je la dégage, dit M. de Bourbon ; vous direz à votre maître que j'aime mieux manquer de parole au roi d'Espagne qu'au roi de France.

Tous les gentilshommes qui composaient l'escorte tournèrent vers l'empereur des regards étonnés.

Voilà les raisons du geste.

— M. de Bourbon, continua Adrien de Croy, pour sauvegarder sa responsabilité personnelle, exprimez au moins les motifs de votre refus au lieu du traité que vous avez signé de votre main.

— Quoi ! tu avais signé ? s'écria le roi.

Le connétable courba la tête, et une vive rougeur colora son front.

— Signe de cette main que j'ai pressée dans les miennes ? continua le roi.

Et, trempant avec un geste de dégoût ses doigts dans l'eau :

— Je ne garderai pas plus longtemps cette souillure, dit-il.

Le connétable, devant cette insulte, releva la tête.

La rougeur qu'un noble sentiment avait fait monter à son front s'éteignit, et ses lèvres blêmirent de rage.

— François ! s'écria-t-il, tu ne lavé tu souillure que je t'ai faite, à moi de laver ton insulte ! Je te jure qu'à notre première rencontre, c'est toi qui seras la tienne !

Et sautant sur le cheval que l'empereur lui tenait, en bâte, il partit au galop à la tête de son escorte, laissant François stupéfait et confondu comme un insensé.

(A continuer.)

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 29 janvier 1864.

[illegible]

LISTE MARITIME.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangements d'hiver.

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents. — A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

A partir de MARDI, 20 octobre 1863, les convois partiront comme suit :

DEPARTS.

[illegible]

D. PANDELY, Surintendant.

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR, 301 ...... Rue de Chartres ...... 301, Entre Bienville et Dumaine.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Vendredi, 29 janvier à 5 heures P. M.

COTON. — Les transactions qui ont eu lieu hier et dont nous n'avons pu donner les détails comprennent [illegible]. [illegible]

SUCRE ET MELASSE. [illegible]

FARINE. [illegible]

BACON. [illegible]

MAIS. [illegible]

FRETS. [illegible]

ATTENTION.

[illegible]

AVIS.

Le magnifique steamer neuf HAVANA, de la marine des Etats-Unis, [illegible] AVENDANO BROS., Rue de la Douane, No 116.

Ralliez-vous ! Ralliez-vous !

Sixième District.

TOUS ceux qui sont en faveur de l'honorable MICHAEL HAHN comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane sont invités à se réunir CE SOIR, samedi, 30 du courant, à 7 heures, dans la salle du bal d'Orléans, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, dans le but d'organiser un Club Michael Hahn pour le [illegible] ward.

UN GRAND NOMBRE DE VOTANTS.

AVIS.

[illegible] J. LAPEYROLERIE.

AVIS.

[illegible] P. CASTEL.

Librairie de A. Ralu,

Reçu par steamer Columbia.

[illegible]

Ouvrages de médecine.

[illegible]

Médecine Homœopathique.

[illegible]

A. RALU, 89, Rue de Chartres.

ALFENIDE ! ALFENIDE !

REÇU par le steamer COLUMBIA un assortiment de [illegible] ALFENIDE VERITABLE. [illegible] A. RALU.

AVIS.

DEMANDE d'une femme française de bonne volonté [illegible]

GROCERIE A VENDRE.

[illegible]

DIVERS en débarquement [illegible] E. S. KERR.

300 BARILS FARINE [illegible] E. S. KERR, rue Poydras, No 67.

Charte de la Première Banque Nationale de la Nelle Orléans.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation monétaire, Washington, 18 décembre 1863.

ATTENDU qu'il a été donné au soussigné des preuves suffisantes que la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, dans la Paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, a été dûment organisée sous l'empire et en conformité à l'acte du Congrès intitulé « Acte pour pourvoir à une circulation monétaire nationale garantie par des bons des Etats-Unis et pour pourvoir à la circulation et au rachat de ladite monnaie », lequel acte a été approuvé le 25 février 1863, et que ladite Banque s'est conformée à toutes les stipulations de la dite loi [illegible];

Conséquemment, moi, Hugh McCulloch, contrôleur de la circulation monétaire, certifie par les présentes que la dite Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, Paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, est autorisée à commencer les opérations de Banque sous l'empire de la susdite loi.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de Bureau.

Ce 18 décembre 1863.

HUGH McCULLOCH, Contrôleur de la Circulation monétaire.

Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

CETTE Banque ayant été désignée Dépôt du Gouvernement, commencera les opérations LUNDI PROCHAIN, au local de la Banque, rue du Camp, No 31.

Par ordre des Directeurs, A. C. GRAHAM, Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

LE 11 du courant, à l'élection annuelle [illegible] pour l'année prochaine :

FRANK WILLIAMS, A. TURNER, J. W. CHAMPLIN, W. A. JOHNSON, J. J. MIGHE, CHS BARBARY, J. M. HALL, O. N. DUNNING, JH. KENNEDY, S. GEDDES, G. W. MCCAREN, M. PILCHER.

Et aujourd'hui, à une réunion des directeurs, M. Mo Kennedy a été élu Président [illegible].

A. BOUDIRON, caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance mutuelle de la Louisiane.

UNE élection de Directeurs, pour un an [illegible] LUNDI 15 février 1864 [illegible] J. P. ROUX, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle Orléans, 13 janvier 1864.

UNE élection de neuf Directeurs de cette Banque [illegible] L. BERNARD, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle Orléans, 31 décembre 1863.

LES actionnaires de cette Banque sont avertis que l'élection de sept directeurs [illegible] E. ROUSSEAU, Caissier.

Charbon Sydney Cannel.

Un bon charbon, pour grates — A livrer dans tous les quartiers de la ville, à raison de deux piastres le baril. S'adresser à D. McCARTY, rue Carondelet, No 5.

SPECTACLES.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Samedi soir, 30 janvier.

RETRIBUTION, drame de Tom Taylor. — LEAH THE FORSAKEN (?), parodie.

Académie de Musique.

Samedi soir, 30 janvier.

Représentation à midi et le soir.

LE GRAND CIRQUE.

ROBERT NICOLO sur le trapèze.

UN GRAND BAL PARÉ

SERA donné par les jeunes gens français de [illegible] District, à UNION HALL, rue Jackson, MARDI soir, 9 février.

MARDI-GRAS.

DIRECTEURS

[illegible]

POUR NEW YORK ET LA HAVANE. Départ SAMEDI [illegible] le beau steamer MORNING STAR, commandant [illegible] ELLIOTT & McKEEVER.

Partant MARDI, 2 février, à 8 heures A. M. POUR NEW YORK. Le steamer GEORGE CROMWELL [illegible] A. MOULTON.

POUR NEW YORK via HAVANA. Le steamer COLUMBIA [illegible].

Départ DIMANCHE, 31 janvier, à 9 heures du matin. — Pour Port Hudson [illegible] TIME AND TIDE [illegible].

Jour de départ, LUNDI, à 5 heures P. M. et VENDREDI, à 10 heures A. M. Pour PORT HUDSON ET BATON ROUGE. [illegible] R. COREY, rue Gravier, No 51.

POUR BATON ROUGE. Le magnifique paquebot à vapeur METEOR, capitaine [illegible] W. GRAHAM & Co., Agents.

Départs les MARDIS à 8 A. M. et VENDREDIS à 4 P. M. PAQUEBOT POUR LE BAYOU LAFOURCHE. — Le beau bateau neuf BELLE CREOLE, capitaine Walter Long, [illegible] LEVY & DIETER, No 77, rue Carondelet.

POUR BATON ROUGE. Voyages réguliers — deux fois par semaine. Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires. Le beau steamer BLACK HAWK, [illegible] C. W. PITTERTON, No 30, rue Poydras.

Paquebot pour le Bayou Lafourche. Deux fois par semaine. Le beau bateau neuf FAWN, capitaine W. E. Girardhouse, [illegible] JOHN C. TITUS, agent.

AVIS. Le navire STE. GENEVIEVE, [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co.

Pour fret ou nolissement. Le brick JOHN SHERWOOD, [illegible] J. W. REID.

UN DEMANDE UNE GOELETTE [illegible]

POUR VERA CRUZ. Ligne régulière. La goélette-espagnole ZONOSI [illegible] M. J. B. CORNIBE.

POUR LAGUNA — YUCATAN. [illegible] S. FERNANDEZ & Co.

AVIS. [illegible]

POUR LA HAVANE. Le beau navire français TAURUS, [illegible] ANT. CANATA.

Pour Bordeaux ou le Havre. La barque française de première classe GUANTANAMO, [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co.

AVIS. ON demande des ouvriers [illegible] C. ROCHES, rue de Chartres, No 135.

Salle de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

Nlle Orléans, 29 janvier 1864.

LES Officiers et les membres sont prévenus que la réunion régulière mensuelle aura lieu LUNDI, 1er février, à sept heures et demie du soir, à la Loge de l'Etoile Polaire, rue St. Louis, No 17, entre les rues Royale et Chartres.

Le Président prie d'être exact.

F. SCHUMACHER, Secrétaire.

Drogues et Médicaments.

LE soussigné a acheté les DROGUES, les MEDICAMENTS et les PRODUITS CHIMIQUES de l'ancien établissement de M. Hr. KENNEDY [illegible] EDOUARD MONTEUSE.

EN débarquement du navire Taurus, de Bordeaux [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co.

CHARBON CANNEL D'ECOSSE. [illegible] EDMUND M. IVENS.

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Fournier.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue Hôpital, No 131, entre Dauphine et Bourgogne.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DEHON,

275 ...... RUE DAUPHINE ...... 275.

[illegible]

ENGELURES.

REMEDE CERTAIN

Contre les engelures et toutes autres gerçures produites par le froid.

A vendre par GAUDOZ Jne, Pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

AVIS.

PAR ordre de Son Excellence, Gen. F. Shepley, gouverneur militaire de la Louisiane, [illegible] THOMAS J. DURANT.

[illegible] L. O'BRIEN.

En Magasin et à vendre :

200 BARILS FARINE [illegible]

[illegible]

G. W. FORDICE, Rue Tchoupitoulas, No 37.

BROTT & DAVIS,

RUE GRAVIER, No 92,

Coin Tchoupitoulas.

[illegible]

MARCHANDISES D'ETE

DE NOUVEAUX GENRES,

[illegible]

Marchandises sèches

De toutes espèces.

— EGALEMENT —

BOTTES, SOULIERS

ET

VETEMENTS.

Comme addition à leur stock, ils offrent maintenant un magnifique choix de

Chapeaux de laine,

[illegible]

AVET FRERES,

Aux Magasins Bleus,

COIN VIEILLE LEVÉE ET BIENVILLE.

RECOIVENT en ce moment et vendent AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

Un grand assortiment de groceries

— comprenant —

1000 barils FARINE, 1000 caisses BOUGIES, 1000 caisses AMIDON, 500 barils PORC, 250 sacs CAFÉ, 200 boucauts SUCRE, 150 barillets GRAISSE, 150 fréquins BEURRE, 100 barils FEVES, 100 colis SUCRE en pain, écrasé et en poudre, 50 boucauts JAMBONS passés au sucre, 50 barils GRU, THÉ, RIZ, FROMAGE, BACON, MAQUEREAUX, MORUE, VINS, LIQUEURS

Et une grande quantité D'AUTRES ARTICLES.

Briques Stombridge à feu,

A vendre par E. J. HART & Co.

A LOUER. [illegible]

En débarquement :

100 barriques vin rouge [illegible] ANT. CANATA.

A VENDRE.

30 [illegible] ANT. CANATA.

DIVERS. DIVERS.

PAPIER — 30 balles, CHIFFONS — 10 balles, MOUSSE — 30 balles, GOUDRON — 10 barils, METAL À BOITES — 100 livres, A vendre par JOHN GRACE, Bank Place No 5.

THÉS. THÉS.

UNE petite facture de THÉS Young Hyson, et Poudre à canon, A vendre par JOHN GRACE.

CHARBON.

CENT tonneaux CHARBON Locust Mountain, A vendre par JOHN GRACE.

Champagne Crème de Bouzy.

50 PANIERS grandes bouteilles, 10 [illegible] demi bouteilles, En débarquement du navire "Gustave" de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.

J. PIFFAUT.

A l'honneur de prévenir le public qu'il continue à accorder et à réparer les pianos et les orgues [illegible]

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. J. BRANDNER, TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public [illegible]

TABAC EN FEUILLES.

150 caisses TABAC [illegible] E. J. HART & CO.

JOHN POURO, Notaire

No 31, Passage de la Bourse.

S'OCCUPERA des affaires maritimes et commerciales, du règlement des avaries, [illegible]

A LA SELLE ANGLAISE.

MM. J. GUILHAUX et GIEFERS, [illegible] No. 94 — RUE ST-CHARLES — No. 94.

[illegible]

UNE BONNE SPECULATION.

ON désire un associé honnête et capable, pour exploiter une importante invention pour L'ANEANTISSEMENT RAPIDE ET COMPLET DES RATS [illegible] M. PAUL FRANÇOIS.

Remède de Donnaud contre la Calvitie.

HUILE PRÉPARÉE DE PALME ET DE MACE, POUR CONSERVER, RESTAURER ET EMBELLIR LA CHEVELURE.

C'EST l'article le plus agréable et le plus étonnant qui ait jamais été vu. [illegible] T. W. WRIGHT & Co., 21, Chartres [illegible]

INDIGO DE GUATEMALA — [illegible] GUIRAUD & OGDEN.

TERRA JAPONICA — [illegible] GUIRAUD & OGDEN.

VENTES A L'ENCAN.

100 caisses chaussures.

PAR E. ROGER & Co., JOSEPH HOLTZ, encanteur.

SAMEDI, 30 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan Nos 45 & 47, rue de la Vieille Levée :

20 caisses bottes veau, et bottes de cavalerie pour hommes,

20 do Grain hunters et Balmorals, pour hommes.

40 do Brodequins Oxford Ties et guêtres Congress, pour hommes et enfants,

20 do [illegible] pour dames, Balmorals, guêtres et bottines pour demoiselles, &c. &c.

Conditions à la vente.

Linge fait et chapeaux.

PAR E. ROGER & CO, JOSEPH HOLTZ, encanteur.

SAMEDI, 30 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur salle d'encan No 45 et 47, rue de la Vieille Levée :

100 lots linge fait et chapeaux.

Conditions à la vente.

30,000 lbs Fer batu — Vente à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

[illegible]

Coton. Coton.

200 balles à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

[illegible]

Coton côte du Mexique.

37 balles à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Mélasse. Mélasse. Mélasse.

PAR R. T. MONTGOMERY.

[illegible]

La goélette Nancy Mills, solidement construite — Vente à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

[illegible]

PAR R. SCOTT, encanteur.

[illegible]

Pommes de terre, Oignons, Jambons, Fromage, Whisky "grain", Vin rouge, Saindoux fondu, Beurre, Farine, Blé sarrasin, Farine de maïs, Papier enveloppe, Savon, Huile de charbon, Eau de vie, Schnapps, Amer, Vins, Sirop, &c. &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

[illegible]

Marchandises sèches — Marchandises sèches.

PAR HOFFMAN & MARKS, J. HOFFMAN, encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 3.

[illegible]

Succession de George Street.

Assortiment de draps, garnitures pour tailleurs, tarets noirs et articles pour tailleurs.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans No 19,865.

PAR HOFFMAN & MARKS.

[illegible]

COTON ! COTON !

PAR PHINNEY & AMORY,

Encanteurs pour les prises des E. U.

[illegible]

COTON. COTON.

PAR PHINNEY & AMORY.

Encanteurs pour les prises des E. U.

[illegible]

Ventes par Phinney & Amory.

GOELETTE ET COTON.

PAR PHINNEY & AMORY, Encanteur.

[illegible]

Prêts sur gages.

LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, [illegible] J. HART.

Magasin de Chaussures.

[illegible]

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BARTHE,

Rue St-Louis, No 73, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants.

Salons pour noces et repas de famille.

[illegible]

Restaurant Richelieu.

M. B. FERRANTIT, [illegible]

Blanchisserie Jackson.

Rue Locust, entre Clio et Calliope.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Articles de mercerie, chaussures, marchandises sèches, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, R. GERMANEZ, encanteur.

[illegible]

Deux cent vingt-cinq colis et lots de marchandises étrangères et américaines.

PAR WM. F. VINCENT, encanteur.

[illegible]

23 barriques vin.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Propriété rue Baudeville.

PAR M. JACOBS, Encanteur.

[illegible]

Chandelles blanc de baleine, barriques rouges, beurre, [illegible], fromage, &c.

PAR F. F. TRUCHARD.

[illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Succession de B. Burel — No 20 218.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

PERDUS.

DEUX certificats de la Banque [illegible] ALFRED KEARNEY.

ALFRED HOLLIDAY, Encanteur. [illegible]

Marchand de groceries en gros.

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

C. A. CONWAY,

[illegible]

Bernard-Turpin,

ENCANTEUR

et

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

No 93, rue de la Vieille Levée

Entre St Louis et Conti.

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. E. BORDELOIS, [illegible]

E. BORDELOIS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

IMPORTATEUR de VINS, LIQUEURS, &c.

41 ...... Vieille Levée 41

Nouvelle-Orléans.

DIVERS.

80 BARRIQUES VIN MEDOC, [illegible]

AVIS.

LEON COUGET [illegible] MAGASIN DE VINS, COGNAC & LIQUEURS [illegible]

Demande de domestiques.

ON demande [illegible]

MODES.

Mme RENAUD LEFEVRE, [illegible]

Chapeaux ! Chapeaux !

25, Rue des Magasins, 25.

[illegible]

Changement de domicile.

J. A. CARADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

[illegible]

Changement de local.

[illegible] VERITABLES CIGARES DE LA HAVANE [illegible] JAYME [illegible]

[illegible] CHAMBRES GARNIES [illegible]